



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 2 septembre au 21 octobre 2021

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon avis
d'impôt 2021



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect

Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

1

Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou



<https://teleservices.education.gouv.fr/>

Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.

2

Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.

3

Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.

4

Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college





MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

Liberté
Égalité
Fraternité

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner
la scolarité de mes enfants

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est un **compte unique** qui permet d'accéder à un ensemble de services et démarches en ligne pour **suivre la scolarité de mes enfants**.



J'utilise ce compte :

- 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous mes enfants
- tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Je peux accéder par exemple :

- aux **démarches en ligne** comme la mise à jour de la fiche de renseignement, la demande de bourse, etc.
- au **livret scolaire** de mes enfants.

COMMENT ÇA MARCHE ?

Sur teleservices.education.gouv.fr

1

Pour activer **mon compte**, j'ai besoin du **numéro de téléphone** portable donné lors de l'inscription de mes enfants.

2

Une fois que **mon compte est activé**, j'accède aux **services et démarches en ligne** associés à chacun de mes enfants.

DES QUESTIONS ?

Si j'ai une question sur ma connexion ou la demande de bourse de collège la **plateforme d'assistance nationale** est à ma disposition.



Elle sera disponible
du **lundi au vendredi de 8h à 20h**
et le **samedi de 8h à 12h**
par téléphone au **0809 54 06 06**
(prix d'un appel local)



ou en ligne à l'adresse :
<https://assistanceteleservices.education.gouv.fr>

Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2021-2022

La demande de bourse nationale de collège¹ est émise par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

Partie à conserver

Notice d'information

Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020 du ménage du demandeur.

 **Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

Nombre d'enfant(s) à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou +
Plafond de revenus 2020 à ne pas dépasser	15 795€	19 440€	23 085€	26 730€	30 376€	34 021€	37 666€	41 311€

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : calculateur-bourses.education.gouv.fr.

Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?

 **Demandes pluriannuelles** : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2020-2021 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2021- 2022.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 2 septembre au 21 octobre 2021 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

– Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève est inscrit en collège privé, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :
 - votre avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020
 - un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom
 - si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration ([cerfa N°15985](#)), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

Selon votre situation	Documents complémentaires à fournir
Si vous vivez en concubinage ²	– Avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020 de votre partenaire
Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'imposition	– Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge – Justificatif du changement de résidence de l'élève
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	– Copie de la décision de justice désignant le tuteur et une attestation de paiement de la CAF ou – De la décision du conseil de famille et une attestation de paiement de la CAF

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

! | La date limite pour remettre la demande de bourse est **le 21 octobre 2021**.

Pour les élèves inscrits au CNED :

– Pour les élèves de moins de 16 ans, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire** lors du dépôt de la demande de bourse.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN)** du lieu de résidence de l'élève.

– À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN), remplissez votre demande de bourse, envoyez-la au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné**.

– Pour les élèves de plus de 16 ans, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen :

DSDEN-27 Service Académique des Bourses

Bourse collège CNED

24 Boulevard Georges Chauvin

CS 22203

27022 EVREUX CEDEX.

– Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse :

DSDEN de l'Ariège – DVE

Bourses CNED SEGPA

7, Rue du Lieutenant Paul Delpech

BP 40077

09008 FOIX cedex

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2021-2022

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2021-2022

	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020		
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 795	8 538	3 013
2	19 440	10 509	3 708
3	23 085	12 479	4 403
4	26 730	14 451	5 098
5	30 376	16 421	5 794
6	34 021	18 391	6 489
7	37 666	20 362	7 184
8 ou plus	41 311	22 332	7 879
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €
---	--------------	--------------	--------------